

Image not found or type unknown



Supplement familial de traitement

Par **sylvie68**, le **22/11/2007 à 22:05**

Mon ami a touché le sft de son divorce prononcé en septembre 2004 jusqu'à ce que l'administration se rende compte que c'était à son ex-femme de le toucher ce qui est fait depuis juillet 2006. Es ce à lui de lui verser les 2 ans de trop perçu ou à l'administration(tout au moins faire l'intermédiaire). Sachant en plus que cette somme a été déclaré sur ses déclarations de revenus. Merci de vos réponses.